

Formation Taxis Plus – Siren : 750 193 096 - Code Naf : 8559B

Numéro de déclaration d'activité : 11 91 07136 91

Agrément Préfecture de l'Essonne n° 2024-02

PLAN DE LA FORMATION A LA MOBILITE DU TAXI 91 ESSONNE

L'objectif pédagogique de cette formation est d'acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention de l'Habilitation à l'accès à la profession de Conducteur de Taxi de l'Essonne

Public visé : Tout public de plus de 21 et 3 ans de permis B

Pré-requis : Conducteur de taxi sur un autre département

La formation sera agréementée de plusieurs supports papiers en Présentiel

Programme de la Formation :

Durée : Celle-ci se décompose en quatre modules sur deux jours : **14 heures** Local 85 bis route de Grigny 91130 Ris Orangis

Journée 1 : 7 heures

- Réglementation Locale du Taxi de l'Essonne, cours sur la tarification, calcul et simulation de course taxi théoriques. + livret de cours et photocopie du dernier arrêté. ----- 3h30-----
- Modules de Comptabilité, Gestion et développement commerciale, dont l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, gestion de courses. ----- 3h30-----

Journée 2 : 7 heures

- La réglementation législative et réglementaire relative aux transports conventionnés de Malades assis avec la CPAM, le TAP, intervention d'un représentant de l'organisation professionnelle de la FDT91 qui siège aux commissions de la CPAM. ----- 3h30-----
- Connaissance du Territoire, axes routiers, hôpitaux, et communes du 91 dans un module avec carte. ----- 3h30-----

L'Ecole « Formation Taxis Plus » dispose du formateur M Gautier Christophe Artisan taxi depuis 20 ans les points réglementaires de cette formation à la Mobilité, et un intervenant du Syndicat de l'Essonne, pour le transport conventionné TAP.

Coût de la formation : 430.00 euros (non soumis à TVA)

Pour les artisans ou Locataire Gérant cette formation est soumise à une prise en charge par les FAFCEA *(Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale).

Pour les salariés, l'employeur doit constituer un dossier de remboursement auprès de l'OPCO

Moyens Pédagogiques :

L'Ecole « Formation Taxis Plus » met à disposition pour chaque taxi formé les derniers textes de réglementations parues (sur la réglementation du taxi de l'Essonne), ainsi que des cartes du département. Ceux-ci auront à disposition un livret regroupant l'ensemble des travaux et cours qu'ils auront effectués durant les deux jours de leur formation. Les Stagiaires rempliront plusieurs formulaires de Questions à Choix Multiples afin de tester leurs connaissances et leurs progressions. Les stagiaires devront signer des feuilles de présence par demi-journées.

Locaux de la Formation Mobilité : 85 bis Route de Grigny 91130 RIS ORANGIS

Organisme de Formation certifié Qualiopi.

Formation Taxis Plus 85 bis route de Grigny 91130 Ris Orangis / Contact : Mr Gautier Christophe 07.60.01.09.73